

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023**

A la séance du 20 Octobre 2023, présidée par M. Bernard REINHEIMER, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, André
HAEBERLE, Agnès AUER, Arnaud GRAFF, Edouard SPENLE, Olivier MARANZANA,
Thierry MANGOLD, Jean-Jacques SPIESER, Marlène BESSEY et Michelle ZINDT.

Absents et excusés : M. et Mmes Joseph WITTEMER Régine RIEDLINGER et Elodie
BALZLI.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : /

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE
2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 Octobre 2023.

POINT 2 – RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024 - 2033

2.1 Agrément des candidats :

Lot 3 :

M. Guy HAEFFELIN, locataire sortant ayant accepté les conditions de location du lot fixées
par le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 octobre 2023, a déposé les documents
nécessaires à l'agrément de sa candidature.

La Commission Communale Consultative de la Chasse s'est réunie le 18 octobre 2023 et a
émis un avis favorable.

Il a également déposé les documents permettant l'agrément de ses permissionnaires, à savoir :

- M. Eric BAUMGART domicilié à COLMAR (68),
- M. Denis Louis CAQUINEAU domicilié à GUEWENHEIM (68),
- M. Ludovic Roger DOILLON domicilié à AILLEVILLERS ET LYAUMONT (70),
- M. André Stefan MAIRE domicilié à KAUFDORF (Suisse),
- M. Paul STOFFEL domicilié à OBERHERGHEIM.

**Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

- **DECIDE** d'agrérer la candidature de M. Guy HAEFFELIN en qualité de locataire du
lot 3,

- **DECIDE** d'agréer les candidatures suivantes :
 - M. Eric BAUMGART domicilié à COLMAR (68),
 - M. Denis Louis CAQUINEAU domicilié à GUEWENHEIM (68),
 - M. Ludovic Roger DOILLON domicilié à AILLEVILLERS ET LYAUMONT (70),
 - M. André Stefan MAIRE domicilié à KAUFDORF (Suisse),
 - M. Paul STOFFEL domicilié à OBERHERGHEIM.
en qualité de permissionnaires du lot 3.

2.2 Mise en location du lot 1 – 2 regroupé :

Le locataire sortant n'a pas accepté les conditions fixées par délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2023 mais a fait valoir son droit de priorité.

La Commission Communale Consultative de la Chasse s'est réunie le 18 octobre 2023 et a émis un avis favorable.

**Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

- **DECIDE** de proposer à l'adjudication le lot 1-2 regroupé avec une mise à prix de 20 000,00 €,

POINT 3 – AVIS SUR LA CREATION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE « BRAESCHHAEUSER »

Monsieur le Maire rappelle que la zone du Braeschhaeuser a fait l'objet d'un classement en zone 1AU lors de l'élaboration du PLU en 2017 après enquête publique. Il a été approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal. Il précise également que la Commune a jusqu'à présent joué un rôle de de facilitateur afin de permettre la réalisation de cette opération.

**Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

- Emet un avis **favorable** pour la création d'une Association Foncière Urbains Autorisée « Braeschhaeuser ».

POINT 4 – ORGANISMES EXTERIEURS – RAPPORTS D'ACTIVITES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports d'activités 2022 des organismes suivants :

- Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- Territoire Energie Alsace.

Il précise que ces rapports d'activités peuvent être consultés en Mairie.

POINT 5 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

5.1 Compte-rendu réunions Maire-Adjoints :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions Maire-Adjoints qui se déroulent tous les lundis.